

FORCYNO

Fort de Domont
Route stratégique
95330 DOMONT
Tél. : 01.34.39.00.44 - Email : contact@forcyno.fr



Organisme de Formation Professionnelle - Titres de niveau 3 inscrits au RNCP - Certifications du Centre canin de CAST
Déclaration d'existence n° 11 95 05301 95 – Région Ile de France
N° Autorisation d'exercice du CNAPS FOR-095-2022-01-20-20170587904
Réfèrent du CNFPT-Petite Couronne
Réfèrent RATP
Affilié à l'Ecole des Métiers de la Sécurité Privée (EMSP)

FORMATION A.P.S AGENT DE PREVENTION ET DE SECURITE

*Le Centre FORCYNO dispense la formation d'Agent de Prévention et de Sécurité "A.P.S", titre de niveau 3, en
Partenariat avec le Centre Canin de CAST, responsable du dispositif.*

Paru au JO du 28 mai 2020 / RNCP 34649

Arrêté du 27 juin 2017 portant cahier des charges applicable à la formation initiale aux activités privées de sécurité

L'agent de prévention est un équipier, rattaché à un chef d'équipe, lui-même rattaché à un responsable de site.
Il travaille dans une entreprise de surveillance et de gardiennage mais aussi pour des entreprises, des clubs sportifs, dans le milieu du spectacle récréatif.

Ils ont pour fonction l'accueil, la prévention des risques et l'habilitation concernant la palpation de sécurité.
Outre la connaissance et la mise en application des pratiques de base liées à la sécurité et au secourisme, la communication est un élément essentiel pour le bon accomplissement de ces missions.

PRE REQUIS :

- Avoir 18 ans minimum
- Posséder un casier judiciaire vierge
- Maîtriser la langue française (Niveau 5ème)
- Qualification de secourisme (S.S.T/PSC1)
- Numéro d'autorisation préalable/CNAPS
- Pour l'obtention du justificatif d'aptitude professionnelle, les sapeurs-pompiers professionnels et volontaires ayant servi durant deux années sur une période de cinq ans précédant leur demande d'autorisation préalable d'entrée en formation sont

dispensés de suivre le module relatif à la gestion des premiers secours ainsi que la partie relative à l'initiation au risque incendie des modules gestion des risques prévus au présent arrêté.

EVALUATION PREALABLE

Avant l'entrée en formation :

Entretien individuel avec tests théoriques : Logique, Français, Compréhension et Calcul.

Remise de l'attestation d'entrée en formation en cas de réussite.

Puis, le candidat devra télécharger sur le site CNAPS.fr (Conseil National des Activités Privées de Sécurité) un dossier de demande d'autorisation préalable en application du Livre VI du Code de la sécurité intérieure.

Après instruction de la demande par la délégation territoriale du CNAPS compétente pour la région administrative où il habite, et si la décision est positive, il recevra une notification comportant un numéro d'autorisation préalable, valable 6 mois, qu'il devra nous remettre lors de l'entrée en formation

MODALITES ET DELAI D'ACCES

La durée estimée entre la demande du bénéficiaire et le début de la prestation est de deux mois (délai d'obtention de l'autorisation préalable)

DUREE DE LA FORMATION :

175 Heures sur 5 ou 6 semaines – 35 heures/semaine
Du lundi au vendredi – de 9h à 12h et de 13h à 17h

LIEU :

Ancien Fort militaire de DOMONT Route stratégique – 95330 DOMONT

MOYENS PEDAGOGIQUES :

- ✓ Proche du centre-ville et accessible par les transports en commun
- ✓ Cadre boisé 11Ha, tunnels, salles voutées, etc. Conditions réelles d'exercice.
- ✓ Trois plateaux techniques avec différents parcours.
- ✓ Matériels d'apprentissage et d'entraînement spécifiques aux formations à la sécurité privée.
- ✓ Salles de cours et de débriefing.

- ✓ Matériels pédagogiques.
- ✓ Salle de repos équipée de fours à micro-ondes et bouilloire, commodités, chauffage.
- ✓ Parking ombragé.

PROCHAINES SESSION DE FORMATION et COUT:

Du 13/09 au 15/10/2021

Du 21/02 au 25 /03/2022

Du 12/09 au 14/10/2022

Selon disponibilité.

Prix TTC : 8.57 Euros/heure, soit 1.500 Euros. Devis nominatif sur demande.

La formation est certifiante et est éligible au CPF ➡ <https://www.moncompteformation.gouv.fr>

Une convention régleme les conditions générales de vente.

APTITUDE

Capacité d'appliquer un savoir à la suite du face à face et de le comprendre pour l'utiliser dans un savoir-faire « mise en application des gestes professionnels ».

COMPETENCE

Maitriser les savoirs et savoir-faire pour l'exécution de blocs de compétences en lien avec la certification et aux exigences réglementaires

PROGRAMME DE FORMATION

Initiale : 175 Heures :

BLOCS-Intitulés	Descriptif et modalités d'évaluation
Bloc1- Respecter le cadre légal et réglementaire y compris d grands événements	Epreuve sur table (Réglementation cynotechnique) Plusieurs questions – durée 1 heure30 en autonomie Unité de valeur acquise avec une note minimum de 12/20 Repêchage à l'oral entre 10/20 et 12/20
Bloc 2- Evaluer, mettre en œuvre les actions de prévention e prenant en compte tous les moyens	Mise en situation pratique/concret
Bloc3- Mettre en œuvre les gestes professionnels, intervenir respectant les consignes y compris les techniques de palpatic	Mise en situation pratique/concret Deux composantes pour cette épreuve : -Situer son environnement professionnel

	-Effectuer les gestes liés aux évènements
Bloc 4- Maitriser les moyens de communication oral/écrit	Deux composantes pour cette épreuve : -Communication orale -Rendre compte par écrit
Certification	Le jury corrige les devoirs sur table, utilise les grilles de critères valide les Restitutions conformes au déroulé de la mission vécue.

Le titre se compose donc de 4 UV avec les thématiques suivantes :

- Cadre Légal et déontologie de la profession
- Module d'Equipier de Première Intervention (EPI)
- Module Risques Attentats
- Palpation de sécurité et fouille des bagages à mains (Sportif récréatif et culturel).
- Mise en pratique et exercice d'application
- Accueil, orientation, contrôle filtrage. Mise en situation pratique et visite de site.
- Communication écrite et orale.

EXAMEN FINAL

Evaluation : Jury civil et administratif

UV 1: Règlementation : Epreuve écrite - 1h30

UV 2: Prévention et lutte contre la malveillance et palpation : Epreuve pratique et orale - 15 min

UV 3: Prise en charge d'une mission et intervention personnelle : Epreuve pratique - 15 min

UV 4: Communication personnelle : Epreuve pratique et écrite - 15 min

METHODES MOBILISEES

Les modalités pédagogiques et/ou moyens et/ou outils utilisés pour mener à bien la prestation dispensée pendant la formation sont :

Présentiel, face à face, utilisation de méthodes adaptées telles : inductive, déductive, participative, mise en situation professionnelle, validation des blocs de compétences.

MODALITES D'EVALUATION

A l'aide de critères objectifs, les moyens utilisés pour mesurer les acquis des stagiaires - à la fin de chaque séquence et en fin de prestation sont :

Evaluations ponctuelles, sommatives, formatives et tests blancs.

PERSPECTIVES DE TRAVAIL

A l'issue de l'examen et **après obtention du diplôme** (diplôme remis en mains propres 1 mois après), le candidat téléchargera le dossier ou remplira en ligne sa demande de carte professionnelle définitive et transmettra la copie du diplôme, de sa pièce d'identité et des papiers du chien au CNAPS.

A réception de la carte, l'agent pourra être embauché.

Le futur employeur pourra vérifier sur le téléservice, la validité du numéro de carte professionnelle. Il lui suffira pour cela de saisir le nom de l'agent de sécurité et les onze derniers chiffres de son numéro. Après ce contrôle, il délivrera au salarié une carte matérialisée (badge) propre à l'entreprise.

CONSEIL DE PERFECTIONNEMENT

Plusieurs fois par mois et selon les besoins, Stéphane LANNEVAL réunit toute l'équipe afin de faire un point sur les différents dossiers en cours ou autres.

Les sujets principaux aborder sont l'organisation, la technicité des formations, les modalités de mise en place de ces dernières...

Les dernières thématiques abordées ont été l'enjeu du travail collaboratif entre stagiaires. En effet, leur confier une mission collective permet de mettre en place une certaine organisation et donner l'impulsion au travail en équipe – être « corporatif ». Un aspect important du monde du travail...

Autre sujet, celui des modalités pédagogiques. Toute l'équipe y réfléchit constamment afin d'apporter aux formations une certaine réactivité et vivacité.

Les retours d'expérience de chacun apportent de nouvelles perspectives pour l'organisation de nos formations. Rien n'est figé et toutes les propositions ou améliorations font partis de notre politique pédagogique.

ACCESSIBILITE AUX PERSONNES HANDICAPEES

Sauf restriction liée à l'invalidité et/ou contre-indication médicale

Les personnes présentant un handicap léger peuvent accéder à l'ensemble de nos locaux ouverts au public et en ressortir de manière autonome.

La plupart de nos salles pédagogiques, salle de pause, plateaux techniques..., se trouvent de plein pied.

La reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) est le prérequis. Une rencontre suivie d'un entretien seront l'occasion de proposer une formation adaptée et une demande spéciale sera faite auprès du jury lors de la certification (aménagement spécifique).

STATISTIQUES GENERALES

Les taux de participation, d'abandon, de satisfaction, de réussite et d'insertion professionnelles sont des indicateurs majeurs de performance. Ils participent activement à l'amélioration de notre dispositif. Les données chiffrées sont consultables sur notre site internet www.forcyno.fr ou sous forme de fichiers joints sur simple demande.

A savoir que notre taux de réussite à cette formation est de 100% depuis plusieurs années. Que le taux d'insertion est exceptionnel puisque nous possédons un carnet d'adresse fournis. Nous vous mettons en relation avec des sociétés de sécurité partenaires en recherche constante de personnel qualifié avec un choix de sites professionnels variés.

Votre réussite est notre objectif

SARL au capital de 1 000 Euros - RCS Pontoise B 502 127 657 - Siret 502 127 657 00018
Tél.: 01 34 39 00 44 - 06 10 61 12 41 - N° TVA Intracommunautaire FR 465 0212 7657
societeforcyno@orange.fr - www.forcyno.fr



FORCYNO